



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 25 avril 2013

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du 25 avril 2013

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | 1° - | Place Charles de Gaulle - Présentation du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation. |
| Mme HEBER-SUFFRIN | 2° - | Extension et optimisation du réseau de vidéosurveillance. |
| Mme KAUCIC | 3° - | Programme d'appui aux copropriétés fragiles du quartier de Metz-Borny. |
| Mme KAUCIC | 4° - | Garantie des Risques Locatifs : extension des critères d'attribution et versement de subventions. |
| M. LEKADIR | 5° - | Projets solidaires et accompagnement individualisé de jeunes : accompagnement de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville. |
| M. SCUDERI | 6° - | Financement des associations socio-éducatives conventionnées. |
| Mme MEDOC | 7° - | Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif Envie d'Agir. |
| M. BELHADDAD | 8° - | Versement d'une subvention à l'association Football Club de Metz. |
| M. BELHADDAD | 9° - | Accueil à Metz du Congrès annuel de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) - Versement d'une subvention. |
| M. KOENIG | 10° - | Convention de partenariat entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Lycée Agricole de Courcelles - Chaussy et la Ville de Metz. |
| M. NZIHOU | 11° - | L'Art dans les Jardins 2013 – Acceptation d'une participation financière de trois partenaires privés. |
| M. GANDAR | 12° - | Convention de Partenariat Ville de Metz-INSEE. |
| M. le Maire | 13° - | Projet METTIS – Avenants n°2 aux conventions entre Metz Métropole et la Ville de Metz. |
| M. TOULOUZE | 14° - | Etat n°2 de régularisation des décisions modificatives. |
| M. TOULOUZE | 15° - | Fixation du montant maximum des lignes de trésorerie souscrites. |
| M. le Maire | 16° - | Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du |

30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.

17° - Questions orales.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 25 avril 2013, à 18h01, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 19 avril 2013.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (excusé début de séance - arrive au point 1), M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (quitte au point 15), M. SCUDERI Thomas (arrive au point 1 - quitte au point 13), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima (excusée début de séance - arrive au point 1), M. PAYRAUDEAU Olivier (arrive au point 1 – quitte au point 15), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques (arrive au point 1), Mme MERTZ Claire (excusée début de séance - arrive au point 1), M. TOULOUZE Jean-Michel (arrive au point 1), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. LEKADIR Hacène (quitte au point 13), Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé (excusé début de séance - arrive au point 2 – quitte au point 3), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine (arrive au point 1), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain (quitte au point 14).

Absents avant voté par procuration :

Mme OLESINSKI Marielle (procuration à M. KOENIG Sébastien)
M. BELHADDAD Belkhir (procuration à Mme SALLUSTI Patricia)
Mme FRITSCH-RENARD Anne (procuration à Mme PALLEZ Christiane)
M. TRON Jacques (procuration à M. TOULOUZE Jean-Michel)
Mme FERRARO Françoise (procuration à M. JEAN Thierry)
Mme SAADI Selima (procuration à M. SCUDERI Thomas)
Mme DE OLIVEIRA Nathalie (procuration à M. LEKADIR Hacène)
M. SCHUMAN William (procuration à M. FONTE Antoine)
Mme DUPONT Laure (procuration à Mme BORI Danielle)
Mme SAGRAFENA Myriam (procuration à Mme LETY Michèle)
M. MARTALIE Stéphane (procuration à M. le Maire)
Mme LEBLAN Brigitte (procuration à M. DARBOIS René)
Mme KNECHT Huguette (procuration à M. HEULLUY Bernard)
Mme MERTZ Claire (procuration à Mme OASI-SCHAEFER Catherine)
M. KHALIFE Khalifé (procuration à M. THIL Patrick)

Absente excusée : Mme QUILLOT Anne-Noëlle.

Absente non excusée : Mme STEMART Anne.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

Absence de point d'information.

DCM N°13-04-01 : Place Charles de Gaulle - Présentation du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation :

M. le Maire, Rapporteur, expose que par délibération en date du 31 mai 2012, le Conseil Municipal a décidé de créer une Mission d'information et d'évaluation en vue de recueillir des « éléments d'information sur le respect des contraintes légales et réglementaires et l'impact environnemental et architectural des travaux d'aménagement de la Place Charles de Gaulle ».

Par une délibération du même jour, le Conseil Municipal a fixé la composition de ladite commission, en désignant notamment Monsieur Pierre GANDAR, Conseiller Municipal, en qualité de Président de ladite Mission et Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal, comme Rapporteur de ses travaux.

Cette Commission s'est réunie à 5 reprises les 12 juillet 2012, 27 septembre 2012, 29 novembre 2012, 3 janvier 2013 et 28 février 2013 et a procédé à l'audition d'un grand nombre de personnes, dont l'Architecte des Bâtiments de France, les architectes maîtres d'œuvre du projet, le gestionnaire du réseau TCRM/TAMM...

À l'issue de ces différentes réunions et conformément à l'article 62 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur Jérémy ALDRIN a remis son rapport à Monsieur Pierre GANDAR, Président de la Mission, qui l'a communiqué sans délai à Monsieur le Maire afin qu'il soit présenté au Conseil Municipal dans un délai maximum de 30 jours suivant sa transmission.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation élaboré par Monsieur Jérémy ALDRIN, Rapporteur, et visant à recueillir des « éléments d'information sur le respect des contraintes légales et réglementaires et l'impact environnemental et architectural des travaux d'aménagement de la Place Charles de Gaulle ».

M. le Maire donne la parole à M. ALDRIN Jérémy, Rapporteur de ses travaux, afin qu'il présente son rapport (annexe 1).

M. le Maire donne ensuite la parole à M. GANDAR Pierre, Président de la Mission.

M. le Maire intervient afin d'apporter des informations sur les aspects techniques.

Interventions de : M. THIL Patrick, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. le Maire.

Etaient présents : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absentes lors de l'examen du point : Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme STEMART Anne.

DCM N°13-04-02 : Extension et optimisation du réseau de vidéosurveillance :

Mme HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose que la Ville de Metz a installé, à compter de 2003, des caméras de vidéosurveillance, pour l'essentiel aux endroits stratégiques du plateau piétonnier, destinées à permettre un contrôle d'accès à ce dernier.

Ce réseau de vidéosurveillance qui comportait 35 caméras en 2008, a fait l'objet d'un premier plan d'amélioration afin d'en renforcer la fonction de vidéo-protection. A compter de 2009, 16 caméras supplémentaires ont été progressivement déployées, pour atteindre un total de 51 appareils permettant de répondre aux évolutions de la circulation des véhicules et prendre en compte la hausse de fréquentation engendrée par la création de nouveaux espaces publics.

Mais surtout, c'est l'emploi de ces caméras et leur fonction dissuasive qui ont été renforcés, en organisant le transfert d'images entre la Police Municipale et la Police Nationale et en modernisant les conditions de surveillance, au sein d'un Centre de Surveillance Urbain (CSU) fonctionnant 7j/7 et 24h/24, installé dans les nouveaux locaux de l'hôtel de Police Municipale.

Aujourd'hui, la ville continue à se développer et les nouvelles infrastructures et équipements qui verront le jour dans quelques mois, justifient une adaptation et un développement de ces moyens de vidéo-protection. Plusieurs éléments justifient cette extension maîtrisée du dispositif de vidéo-surveillance :

- la piétonisation de nouveaux espaces publics crée autant d'espaces de convivialité en Centre-ville et dans ses abords,
- un afflux de population nouvelle attirée par un Centre-ville plus festif mais aussi théâtre d'un nombre croissant de conflits d'usage entre habitants et utilisateurs ponctuels,
- un nouveau réseau de transport en commun, le MET', en service dès octobre 2013 qui reliera et desservira plusieurs équipements majeurs de la ville et de l'agglomération.

Pour tenir compte de ces changements qui impactent l'usage des espaces, la Ville souhaite, en coordination avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique, adapter son réseau de

vidéosurveillance, en complément d'autres actions déjà annoncées, telles que la mise en place d'équipes de médiateurs tranquillité.

La Municipalité a également travaillé étroitement avec les services de Metz Métropole afin que la mise en service de Mettis s'accompagne, sur son territoire, d'un dispositif significatif de vidéo-surveillance qui sera géré par l'exploitant du réseau, les TAMM, mais dont les caméras communiqueront systématiquement avec le PC de la Police Nationale et celui de la Police Municipale.

1. Chacune des 37 stations de Mettis (33 à 2 quais et 4 à 1 quai) seront équipées à raison d'1 caméra par quai, soit un total de 70 caméras. Par ailleurs, un déport des images générées par les caméras METTIS qui équiperont l'ensemble des stations, sera réalisé vers l'Hôtel de Police et le Centre de Surveillance Urbaine de la Ville.

Le dispositif des 29 caméras déjà existantes en matière de régulation de trafic va être complété par 20 caméras qui seront installées aux carrefours stratégiques de la plateforme Mettis. Les 3 parkings relais seront quant à eux équipés chacun de 4 caméras dômes soit un total de 12 caméras.

Les images obtenues de ces deux dispositifs seront dirigées et conservées avec exploitation possible au Centre de Supervision des TAMM.

En complément, chaque rame est équipée de 10 caméras qui permettent l'enregistrement en continu des mouvements dans les voitures Mettis.

L'ensemble des équipements et installations liés à Mettis sont pris en charge par Metz Métropole.

2. L'équipement de 3 sites majeurs sera renforcé afin d'améliorer la sécurité tant des abords de ces stations METTIS que des espaces environnants et des équipements qu'ils desservent
 - a) Place de la République / Esplanade
 - b) Place du Général de Gaulle/Gare
 - c) Boulevards Provence Alsace/BAM

Sur ces sites, un total de 9 caméras-dômes seront déployées, et pilotables en temps réel et 24h/24 par le CSU Police Municipale ou le PC Police Nationale s'il en fait la demande.

3. Enfin, sur le Centre-ville, 9 caméras dômes supplémentaires vont être installées et une modernisation ainsi qu'une modification du positionnement des caméras existantes vont être réalisées afin d'augmenter les champs de vision des secteurs surveillés. Ce sont ainsi 19 nouveaux matériels qui seront déployés ou modernisés.

L'espace public sera ainsi couvert par 200 caméras visionnables en temps réel dont 171 enregistrent et conservent les images dans les délais légaux et dont l'usage peut être mobilisé pour la sécurité du citoyen et de l'utilisateur.

Le montant des équipements et travaux pour la réalisation de ce plan d'extension et d'optimisation est estimé à 432 005 € pour la Ville.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention d'au maximum 40 % du FIPD (crédits Etat) et sera financée au Budget Supplémentaire par redéploiement de crédits déjà inscrits au Budget Primitif 2013. Elle fera l'objet d'une inscription budgétaire dans ce cadre.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** ce projet estimé à 432 005 €,
- **DE RECOURIR** pour ce faire à une consultation menée conformément au Code des Marchés Publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son Représentant dûment habilité, d'engager ou de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de Marchés Publics,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, ainsi que le ou les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans la limite des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut Prétendre,
- **D'ORDONNER** l'imputation des dépenses sur les crédits de l'exercice en cours.

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, Mme NICOLAS Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. LEKADIR Hacène, M. DARBOIS René, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. le Maire, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle.

M. THIL Patrick demande, en tant que Président de groupe, une suspension de séance.

Suspension de la séance à 20h52.

Reprise de la séance à 21h02.

Etaient présents : M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. LEKADIR Hacène, Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Intervention de : M. THIL Patrick.

Explication de vote demandée par : /

M. THIL Patrick demande un vote au scrutin public. M. le Maire accepte sa demande.

M. le Maire appel nominativement chaque conseiller qui fait ainsi connaître son vote.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 48 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASISCHAEFER Catherine, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : 1 : Mme BOH-PETIT Dominique.

Abstention : 3 : Mme BORI Danielle (x2), M. MARECHAL Jacques.

Absents au moment du vote : 3 : M. KRAUSENER Gilbert, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme STEMART Anne.

DCM N°13-04-03 : Programme d'appui aux copropriétés fragiles du quartier de Metz-Borny :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Contexte urbain

La rénovation urbaine de Borny se concrétise par de profondes restructurations urbaines et sociales du quartier. Dans le cadre de cette intervention publique concertée visant à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie des habitants, le parc de logements publics du périmètre du projet a été totalement renouvelé et réhabilité.

En cohérence avec cette intervention, la municipalité a décidé de porter une attention particulière à la situation des copropriétés du quartier. A cet effet, plusieurs leviers sont aujourd'hui mobilisés au quotidien afin d'accompagner et aider à la résolution de difficultés ponctuelles mais aussi de construire des stratégies collectives d'intervention en réponse à des problématiques parfois complexes auxquelles sont confrontés certains ensembles immobiliers.

Les interventions et stratégies mobilisées visent à apporter des solutions pérennes dans les domaines de la gestion urbaine de proximité (débarras d'encombrants, bonne gestion et entretien des équipements dédiés à la collecte des déchets, actions de sensibilisation aux enjeux de collecte et de tri des déchets, etc...), de la médiation et l'intermédiation, de la

prévention et de la sécurité. Une dynamique d'échanges réguliers avec les syndicats de copropriétés et habitants est portée par le service Politique de la Ville.

En cohérence avec cette approche volontariste, il a été décidé de définir une logique d'intervention structurée afin de traiter les difficultés des copropriétés les plus fragilisées.

En 2010, le Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Metz Borny a confié à l'ARIM Lorraine une étude préalable portant sur l'ensemble des copropriétés du quartier. Cette démarche a révélé que sur trente-cinq copropriétés, sept d'entre elles rencontraient des difficultés dont l'ampleur et la multiplicité pouvaient justifier une intervention publique.

Sur la base de ce constat, une étude pré-opérationnelle a été engagée pour déterminer s'il y avait lieu de mettre en place une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Copropriétés ou toute autre intervention.

Programmes et dispositifs d'accompagnement

L'étude confiée au Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) a fait le diagnostic complet des sept copropriétés et propose des dispositifs adaptés aux situations de chacune, avec pour objectif de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que ces ensembles immobiliers retrouvent un fonctionnement normal et durable, de maintenir un habitat privé de qualité dans le quartier de Borny afin de favoriser les parcours résidentiels.

Les dispositifs préconisés sont les suivants : une OPAH Copropriétés et un plan de sauvegarde.

L'OPAH Copropriétés permet de prévenir et de traiter la dégradation des copropriétés fragilisées. La démarche est initiée par la collectivité locale mais c'est un projet partenarial qui implique l'État, l'Anah ainsi que les syndicats de copropriétaires. L'action des pouvoirs publics a pour objectif de conforter les syndicats de copropriétaires défaillants et de les soutenir dans la mise en œuvre d'un projet concerté de requalification, en particulier pour réaliser les travaux indispensables. L'objectif principal de l'OPAH Copropriétés est de permettre, sur un ou plusieurs immeubles en copropriété, un traitement global des difficultés identifiées, afin de réaliser des travaux sur les parties communes et sur les parties privatives. Il s'agit par conséquent du déploiement d'une démarche d'intérêt général en cohérence avec la logique de rénovation urbaine du quartier de Metz-Borny et d'amélioration de la qualité de vie des habitants, dont le logement constitue un élément essentiel.

Une OPAH Copropriétés peut s'accompagner d'actions portant sur différents champs tels que : l'information et la formation des copropriétaires, la prévention ou le traitement des impayés, la maîtrise des charges et la recherche d'économies en relation avec les travaux, la solvabilisation des copropriétaires, l'accompagnement social des occupants, le relogement le cas échéant, le portage de lots ou des acquisitions ciblées, l'amélioration des espaces extérieurs de la copropriété.

Les copropriétés Fantenotte, Christiane, Lesandrais, Humbepaire, Claude Bernard sont concernées.

Le plan de sauvegarde, dispositif prévu pour la copropriété Bernadette, permettra la mise en œuvre cohérente et concertée d'actions pour assainir et rétablir la situation juridique, de gestion et d'administration de cette copropriété en grande difficulté.

La démarche est initiée par le Préfet de département qui valide la pertinence et la faisabilité d'un plan de sauvegarde, constitue par arrêté la commission chargée de relever les engagements des parties et d'élaborer le projet de plan de sauvegarde. Le Préfet préside la commission qui approuvera ou non le plan de sauvegarde. Il nomme aussi le coordonnateur chargé de veiller au bon déroulement du dispositif.

Enfin, la copropriété Borny-Nord semble pouvoir faire l'objet d'un suivi et d'un traitement de droit commun dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (GUP).

La Ville, en tant que maître d'ouvrage de l'OPAH Copropriété, doit engager désormais la phase opérationnelle de l'opération pour les résidences Fantenotte, Christiane, Lesandrais, Humbepaire et Claude Bernard qui donnera lieu à une convention partenariale avec l'Anah et l'Etat.

Pour assurer le suivi-animation de l'OPAH, la Ville fera appel à un opérateur dont elle prendra en charge le coût de la mission, et sollicitera de l'Anah une subvention de 50 %. Une somme prévisionnelle de 140.000 € a été inscrite au BP 2013 à cet effet.

L'équipe de suivi-animation aura pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues dans la convention d'opération, mobiliser les acteurs concernés, planifier annuellement le programme d'action et informer les copropriétaires sur les aides apportées par les partenaires.

Le montant total des travaux prévisionnels prévus par le CALM sur les copropriétés concernées par l'OPAH et le plan de sauvegarde est estimé à 8 160 000 € TTC, susceptible de faire l'objet d'un cofinancement de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Un engagement financier global de l'ordre de 700.000 € pourra être sollicité auprès de la Ville de Metz et de Metz Métropole.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le principe d'un accompagnement renforcé et concerté d'appui aux copropriétés dégradées de Metz-Borny.
- **DE S'ADJOINDRE** les services d'une équipe de suivi-animation.
- **DE LANCER** la consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces contractuelles et leurs avenants éventuels.
- **DE SOLLICITER** les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et autres partenaires éventuels.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre de l'opération, à lancer la procédure de marché afférent et à réserver les crédits correspondants.

Interventions de : M. HETHENER Alain, M. ANTOINE Christian, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. THIL Patrick, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. THIL Patrick.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry

(x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absentes au moment du vote : 3 : Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne.

DCM N°13-04-04 : Garantie des Risques Locatifs : extension des critères d'attribution et versement de subventions :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que par décision du 26 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé de passer un accord partenarial avec l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL), CILGERE et PLURIAL Entreprises pour mettre en œuvre la Garantie des Risques Locatifs et mobiliser le parc privé locatif afin d'encourager les propriétaires bailleurs à louer leurs logements inoccupés.

L'accord partenarial a été signé le 4 février 2012 pour une durée de 3 ans. L'objectif est de reconquérir au moins 150 logements dans la limite des crédits votés annuellement dans le cadre du budget par le Conseil Municipal. Les bénéficiaires sont les propriétaires bailleurs qui accueillent un locataire, dans un logement ayant subi une période de vacance d'au moins un an.

Pour donner une nouvelle impulsion à ce dispositif et en élargir l'impact sur le marché locatif, il est proposé d'élargir les critères d'accès à cette mesure en réduisant la durée de la vacance minimale et de la porter à six mois.

Il est proposé également que les propriétaires bailleurs puissent bénéficier du dispositif s'ils louent à des ménages locataires « jeunes de moins de 30 ans » respectant les critères d'éligibilité de la GRL et sans condition de vacance du logement.

Ainsi calibré, le dispositif sera à la fois un outil de réduction de la vacance et d'attractivité des jeunes ménages à Metz.

En conséquence, il est proposé de modifier les termes de la convention par l'avenant n°1 joint en annexe.

Par ailleurs, après examen des dossiers, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge cinq primes d'assurance du contrat GRL pour un montant total de 997.86 € réparti conformément au tableau figurant ci-dessous.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à l'accord partenarial signé le 4 février 2012 entre la Ville de Metz, l'APAGL, CILGERE et PLURIAL Entreprises,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à l'accord précité,
- **DE PRENDRE EN CHARGE** la prime d'assurance du contrat GRL des propriétaires bailleurs concernés pour un montant total de 997.86 € répartie comme suit :

Propriétaire	Adresse du logement loué	Date de la prise d'effet du bail	Montant annuel de la prime d'assurance
Mme Cordonnier Sylvie	6 rue François Goussel à Metz	1 ^{er} juin 2012	140.40 €
M. Bernay Michel	19 rue André Theuriet à Metz	1 ^{er} juillet 2012	340.57 €
M. Donadoni Jean-Claude	95 rue aux Arènes à Metz	22 juin 2012	155.89 €
Mme Thirion Sabine	23 rue Pasteur à Metz	1 ^{er} mars 2013	192.50 €
Mme Thirion Sabine	23 rue Pasteur à Metz	15 mars 2013	168.50 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente, et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice.
Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 5 : M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARECHAL Jacques, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne.

DCM N°13-04-05 : Projets solidaires et accompagnement individualisé de jeunes : accompagnement de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose que depuis 2008, la Ville de Metz s'est attachée à développer des actions auprès de la population étudiante avec l'ambition de « mettre les étudiants au cœur de la ville », afin que ceux-ci contribuent à dynamiser notre territoire. Cette démarche s'est poursuivie en 2012 par une forte volonté politique de favoriser l'implication des jeunes étudiants dans des actions citoyennes de proximité afin de créer un lien entre deux jeunesse qui ne se rencontrent pas ou peu, entre les enfants des quartiers populaires en difficulté scolaire et les étudiants, quant à eux, plutôt en voie de réussite dans leur parcours.

C'est en ce sens que la municipalité a soutenu l'installation d'une antenne de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) à Metz en juin 2012 avec comme mission d'œuvrer à l'installation de colocations étudiantes solidaires et de développer le dispositif d'accompagnement individualisé en direction des enfants en difficultés.

Après 6 mois d'existence, le bilan réalisé en janvier dernier fait état de 67 étudiants bénévoles mobilisés dans des actions de solidarité en direction des quartiers de la Patrotte, Metz-Nord, Devant-les-Ponts, Chemin de la Moselle et Borny, accompagnés par un salarié de l'AFEV et quatre jeunes en service civique. Le cœur de métier de l'AFEV est l'accompagnement individualisé en direction des enfants (62 enfants accompagnés individuellement à ce jour et 3 600 heures d'accompagnement dispensés, au regard d'un objectif de mobilisation fixé à 50 enfants accompagnés pour 2012).

Mais l'AFEV œuvre également à développer d'autres formes d'engagement, c'est ainsi qu'elle a assuré la mise en place et le suivi de colocations étudiantes dans le quartier Patrotte autour de projets solidaires (Koloc' à Projets Solidaires - KAPS). Le projet des Kap's va être développé en septembre 2013 par la mise en œuvre d'une seconde coursive d'appartements en partenariat avec Metz Habitat Territoire, toujours dans l'immeuble situé à la Patrotte, 3 rue Théodore de Gargan.

De plus, allant au-delà de la mission confiée, l'AFEV a procédé à la mise en place d'un projet TAQ (Tous Acteurs des Quartiers). Deux heures par semaine, des collégiens accompagnés par des étudiants mènent l'enquête sur un sujet d'utilité sociale : la Santé, l'Europe, la citoyenneté/la justice, l'égalité (...) et élaborent leur propre campagne d'informations auprès des autres collégiens. C'est ainsi qu'un volontaire et quatre bénévoles étudiants accompagnent douze collégiens du collège Jean-Rostand depuis octobre 2012 dans la réalisation d'un projet numérique, en vue de préparer le tournage du court-métrage d'une dizaine de minutes intitulé : Mon quartier, ta vision !

L'AFEV a un budget de fonctionnement annuel de 50 683 € pour l'année 2013 (charges de personnel, loyer, formation des bénévoles...). La Région Lorraine accompagne l'AFEV au travers d'une aide à l'emploi et d'une subvention sur projet, pour un montant de 16 000 €. Des partenariats sont par ailleurs à l'étude avec Metz Métropole, le CROUS et l'Université de Lorraine (pour un éventuel accueil de l'AFEV sur le site du Saulcy).

Il est proposé d'accorder une subvention de **29 660 €**. Une convention annuelle, élaborée avec les services concernés (Jeunesse, éducation populaire et vie étudiante, Politique de la ville et Affaires scolaires) fixe les axes de travail et les modalités de partenariat.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** une subvention de fonctionnement d'un montant total de **29 660 €** à l'**Association de la Fondation Etudiante pour la Ville**, soit un solde à

verser de **21 995 €** compte tenu de l'avance de **7 665 €** accordée au Conseil Municipal de décembre 2012.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification et la convention portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accepter les dons en marchandises consenti par des sociétés privées dans le cadre du projet de colocations étudiantes à projets solidaires et à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la convention de don et l'établissement d'un reçu fiscal pour lesdites sociétés.

La dépense totale s'élève à **21 995 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

Intervention de : M. LEBEAU Emmanuel.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 39 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine.

Voix contre : /

Abstention : 10 : Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 6 : M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARECHAL Jacques, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain.

DCM N°13-04-06 : Financement des associations socio-éducatives conventionnées :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que depuis 2008, la Ville de Metz s'est engagée dans une politique de conventionnement avec les associations qui développent une offre éducative sur l'ensemble des quartiers messins. Cette démarche concerne les structures de jeunesse et inter associations ayant en charge la gestion et l'animation des équipements communaux, c'est-à-dire 22 équipements répartis sur l'ensemble des quartiers messins et utilisés par plusieurs centaines d'associations, ainsi que les associations développant un projet d'action à l'échelle du territoire. Des conventions triennales visent à apporter à terme les perspectives d'une sérénité économique nouvelle aux associations ; elles concernent les projets structurés et développant des objectifs sur plusieurs années.

A ce titre, il est proposé de soutenir les 30 associations socio-éducatives mentionnées dans la motion en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de **1 989 560 €**. Trois niveaux de conventions (projet éducatif, projet d'animation ou accueil associatif de quartier) sont proposés.

9 associations sont retenues pour un conventionnement sur la base d'un « projet éducatif », 14 associations pour un conventionnement sur la base d'un « projet d'animation » et 7 associations pour un conventionnement sur la base « accueil associatif de quartier ». Parmi ces associations figure le CPN Les Coquelicots, nouvellement conventionné pour le projet développé autour de l'espace naturel, pédagogique et convivial des Hauts de Vallières.

Par ailleurs, il est proposé de financer les projets spécifiques 2013 de certaines associations et d'intégrer cette aide complémentaire dans la convention annuelle. Il s'agit de deux projets de la MJC de Borny : la manifestation « les Ecolotrucs » qui se déroulera le 5 mai, pour un montant de **4 500 €** (un financement de 8 500 € ayant déjà été accordé au titre de la Politique de la Ville) et les animations menées cet été dans les cours de Borny et sur le grand Domaine, pour un montant de **5 000 €**. La MJC de Metz-Sud développe quant à elle, un projet de bal des enfants pour lequel un financement de **2 000 €** est proposé. Le Centre Social de Metz Centre reconduit la fête de quartier organisée pour la première fois en 2012, qui bénéficiera d'un soutien à hauteur de **2 000 €**. Une subvention de **1 800 €** viendra appuyer la démarche du centre social de Bellecroix qui fête ses 15 ans et organise à cette occasion une semaine festive avec les partenaires du quartier. Enfin, le Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire a développé, au titre du Dispositif Local d'Accompagnement, un projet de formation des bénévoles associatifs qui permet l'obtention d'un Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA), qualification reconnue par l'Etat; il est proposé de soutenir la mise en place d'une session spécifique pour les bénévoles messins en attribuant une aide de **2 000 €**.

La dépense totale, subventions de fonctionnement et subventions projets, s'élève à **2 006 860 €**.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER les subventions** suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **2 006 860 €**, soit un solde à verser de **1 013 012 €** compte tenu des avances accordées au Conseil Municipal de décembre 2012 pour l'ensemble de ces associations et de l'avance de trésorerie consentie pour la MJC de Metz Sud par décision du Conseil Municipal de septembre 2012 :

<u>Pour les associations socioéducatives</u>	2 006 860 €	
		<i>Dont déjà versé</i>
<u>Au titre de la mise en place d'un projet éducatif</u>		
Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	163 800 €	77 177 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	142 870 €	71 432 €
Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	158 200 €	77 698 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	141 750 €	66 500 €
<i>Subvention fonctionnement</i>	<i>132 250 €</i>	
<i>Ecolotrucs</i>	<i>4 500 €</i>	
<i>Animation de rue</i>	<i>5 000 €</i>	

Maison des Associations du Sablon – Centre Social	109 410 €	53 577 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	103 120 €	50 417 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>101 320 €</i>	
<i>Organisation d'une semaine festive pour les 15 ans du Centre</i>	<i>1 800 €</i>	
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	120 000 €	80 701 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>118 000 €</i>	
<i>Bal des enfants</i>	<i>2 000 €</i>	
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	92 650 €	44 689 €
Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie	32 210 €	17 302 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'animation

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	198 700 €	96 056 €
<i>Centre Petit Bois</i>	<i>103 430 €</i>	<i>50 356 €</i>
<i>Centre Champagne</i>	<i>95 270 €</i>	<i>45 700 €</i>
Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois	93 000 €	46 560 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	80 060 €	36 814 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>78 060 €</i>	
<i>Organisation de la fête de quartier</i>	<i>2 000 €</i>	
Centre Culturel de Metz Queuleu	55 000 €	27 500 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	62 640 €	30 250 €
Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	42 480 €	21 239 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	32 240 €	16 120 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	31 720 €	12 760 €
Familles de France – Fédération de Moselle	17 900 €	9 657 €
Association Pas Assez	12 000 €	4 000 €
Association Nan Bara	10 100 €	8 550 €
Association Together	4 000 €	3 500 €
CPN Les Coquelicots	18 000 €	9 000 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire –	12 000 €	5 000 €
<i>Subvention de fonctionnement pour le DLA</i>	<i>10 000 €</i>	
<i>Formation des bénévoles</i>	<i>2 000 €</i>	

Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	44 000 €	22 000 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	63 000 €	31 002 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	38 000 €	15 000 €

Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	40 560 €	20 081 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	47 670 €	20 266 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	21 780 €	10 000 €
COJFA	18 000 €	9 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées. La dépense totale s'élève à **1 013 012 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 49 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 6 : M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARECHAL Jacques, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain.

DCM N°13-04-07 : Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif Envie d'Agir :

Mme MEDOC, Rapporteur, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de soutenir quatre projets au titre du dispositif Envie d'Agir, sous condition d'attribution d'une bourse par les jurys compétents, pour un montant total de **4 500 €**.

Sébastien FREUND : « l'artisan-menuisier itinérant » - économie sociale et solidaire

Suite à la création d'une association en 2009 proposant des ateliers pédagogiques dans le domaine de la menuiserie, Sébastien travaille actuellement à la mise en œuvre d'un projet de menuiserie itinérante orientée vers la rénovation et alimentant des chantiers participatifs. Le coût total de l'opération est de 17 940 €. Il est proposé la prise en charge de la Bourse Envie d'Agir pour un montant de **1 000 €**.

Manon CARRE : « partage ton frigo » - économie sociale et solidaire

Accompagnée de cinq partenaires, Manon propose la mise en place d'un réseau social anti-gaspillage consistant à partager les surplus alimentaires entre amis, collègues, voisin,...

Il s'agit d'un projet destiné à lutter contre le gaspillage tout en générant du lien social. Toute l'équipe souhaite appuyer son action sur une association en cours de création. Le coût total de l'opération est de 17 836 €. Il est proposé d'accorder un parrainage à hauteur de **1 500 €**.

Guillaume HANN : « Magazine Karma » - animation locale

Magazine Karma est à la fois un site internet et un magazine papier trimestriel édité par une association. Il traite de l'actualité musicale à l'échelle de la Grande Région. Sa diffusion se fait en Lorraine et au Luxembourg. Il est gratuit et sa production est bénévole, assurée par une trentaine de contributeurs. Chaque sortie d'un numéro est accompagnée d'une soirée-concert. Le coût total de l'opération s'élève à 28 100 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de **1 500 €**.

Violaine HIGELIN : « Let's Dyke ! » - animation locale

Diplômée d'arts plastiques, Violaine crée l'association Let's Dyke dont l'objet est d'organiser des événements culturels liés aux questions de genres et d'identités. La première manifestation s'est déroulée dans les locaux du Royal le vendredi 12 avril 2013. Le coût total de l'opération est de 7 850 €. Il est proposé un parrainage à hauteur de **500 €**.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** aux associations ci-dessous, et au bénéfice des projets correspondants, les subventions suivantes au titre du dispositif Envie d'agir pour un montant total de **4 500 €** :

- Tabula Rasa (Sébastien FREUND : l'artisan-menuisier itinérant)	1 000 €
- Partage ton Frigo (Manon CARRE : Partage ton frigo)	1 500 €
- Son'Art (Guillaume HANN : Magazine Karma)	1 500 €
- Let's Dyke (Violaine HIGELIN : Let's Dyke)	500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **4 500 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme NICOLAS Martine, M. SCUDERI Thomas, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. THIL Patrick, Mme NICOLAS Martine.

M. le Maire propose un vote séparé sur ce point.

Mise aux voix par M. le Maire du projet de Mme Manon CARRE (Partage ton frigo): ADOPTE à la majorité.

Voix pour : 42 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : 7 : Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 6 : Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARECHAL Jacques, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne.

Mise aux voix par M. le Maire des autres projets: ADOPTE à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 6 : Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARECHAL Jacques, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne.

DCM N°13-04-08 : Versement d'une subvention à l'association Football Club de Metz :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que créé en 1975, le Centre de Formation du FC Metz n'a cessé de se développer et figure désormais parmi les meilleurs de France et d'Europe comme en témoignent les résultats des différentes équipes ainsi que le taux de réussite des joueurs qui l'intègrent. Sur l'effectif professionnel actuel, 20 % sont issus du Centre de Formation du Club (comme par exemple KEITA Alhassane, meilleur buteur actuel du club) conformément aux attentes de la Ville de voir intégrer les jeunes issus du Centre de formation dans le groupe professionnel.

Afin d'assurer la progression des joueurs en formation, non seulement dans le domaine sportif mais aussi dans celui de leurs études, l'Association dispose d'une équipe d'éducateurs complète dont l'objectif est de garantir à chacun d'entre eux un avenir sportif et professionnel.

Ainsi, si la performance sportive et la progression individuelle de chaque garçon sont naturellement au cœur du processus de formation, l'Association porte également une très grande attention au développement intellectuel et social des joueurs à travers un système de scolarisation approprié. Pour y parvenir, elle s'appuie sur une étroite collaboration avec des établissements scolaires messins comme le collège Arsenal, le lycée Cormontaigne, le lycée professionnel René Cassin et le lycée Robert Schuman et il est important de souligner les bons résultats obtenus en juin dernier par les jeunes sportifs issus du centre de formation avec plus de 95 % de réussite (12 baccalauréats dont 5 avec mention, 2 BEP et 6 CAP Métiers du Football).

Sur le plan sportif, il convient de noter que grâce à la qualité de son travail en matière de formation, les équipes jeunes du FC Metz obtiennent chaque saison d'excellents résultats ; à titre d'exemple, l'équipe U15 qui est actuellement leader du Championnat Interrégional d'Alsace-Lorraine, vient de se qualifier pour les Championnats de France UNSS en remportant haut la main la finale académique, sous la bannière du Collège Arsenal de Metz.

L'Association consacre également beaucoup d'énergie à développer le travail partenarial engagé au niveau local, avec la création du Club FC Metz-Moselle qui regroupe les 7 principaux clubs formateurs mosellans ainsi qu'au niveau international. Par ailleurs, le Centre de Formation messin accueille en permanence des joueurs aux cultures très variées, provenant de Chine et plus précisément de la province de Chengdu, de Dakar au Sénégal, du Centre National de Haute Performance du Québec (avec SYLLA Abdoulaye, premier joueur messin en provenance du Québec), et plus récemment d'Inde avec l'accueil de 8 joueurs de New Dehli en stage découverte à Metz sur une durée d'un mois. Ce brassage très enrichissant va permettre aux éducateurs de transmettre leur expérience, tout en perfectionnant leurs connaissances en matière de formation.

Enfin, l'Association FC Metz représente un acteur essentiel de l'animation sportive de la cité, notamment grâce à son implication dans l'organisation d'événements sportifs d'ampleur comme le 1er tournoi international de football, dénommé « la Graouilly-Cup » ; celui-ci est prévu les 18 et 19 mai 2013 à Metz. A cette occasion, 64 équipes de la catégorie U12 vont se rencontrer et de nombreuses animations seront également prévues tout au long de ce festival. Tous les clubs de football amateurs messins ont été associés à l'organisation de ce tournoi, qui se déroulera pour sa première phase sur l'ensemble des terrains locaux. Cet événement concrétisera ainsi le travail entrepris par l'Association FC Metz avec l'ensemble des clubs amateurs tout au long de l'année.

L'association peut par ailleurs compter sur le soutien de la Ville de Metz qui grâce à ses investissements a contribué à maintenir un ensemble d'infrastructures modernes pour permettre une évolution optimale des joueurs (mise aux normes du terrain du stade Dezavelle, réfection du terrain synthétique de la Plaine).

Ce soutien se traduit également par une participation financière de la ville au fonctionnement du centre de formation. Aussi, pour répondre à la demande formulée, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'Association Football Club de Metz une subvention d'un montant de 900 000 € au titre de la saison 2013/2014.

Comme pour les saisons précédentes, cette subvention permettra de financer le fonctionnement :

- du Centre de Formation et notamment les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des joueurs accueillis, à l'encadrement sportif ainsi qu'au suivi individualisé médical, scolaire et sportif des jeunes,
- du Centre de Préformation ainsi que les dépenses relatives au développement de la politique régionale qui se traduit par la collaboration et le soutien apportés aux sections sportives de l'agglomération messine,
- de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 900 000 € au titre de la participation financière de la Ville pour la saison sportive 2013-2014. Cette aide sera mandatée en deux temps, avec un premier versement de 200 000 €, puis un solde de 700 000 € attribué courant septembre 2013.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification et la convention, à intervenir entre la Ville de Metz et l'Association Football Club de Metz pour définir les modalités de versement de cette subvention. Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. HETHENER Alain, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 43 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 12 : M. FONTE Antoine (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène (x2), M. KRAUSENER Gilbert, M. MARECHAL Jacques, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne.

DCM N°13-04-09 : Accueil à Metz du Congrès annuel de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) - Versement d'une subvention :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que créée en 1995, l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) est un véritable « Réseau Sport des Collectivités locales », interlocuteur des pouvoirs publics et du mouvement sportif.

C'est un réel lieu d'échanges sur les problématiques sportives des collectivités (normes en matière d'équipements, mutualisation des espaces sportifs, accompagnement des pratiques libres,...), qui s'appuie désormais sur un réseau de plus de 3300 villes.

Parmi celles-ci, 1100 communes de l'hexagone et d'Outre-mer sont adhérentes à l'ANDES et représentées par leur élu en charge des sports dont les plus importantes sont PARIS, MARSEILLE, LYON, BORDEAUX, LILLE,...

Pour son 6^{ème} congrès annuel, l'ANDES a choisi de retenir la candidature de METZ qui est membre du Comité Directeur de l'association et 130 élus, représentant leur ville, se sont inscrits à ce congrès qui se déroulera les vendredi 31 Mai et samedi 1^{er} Juin prochain. Des représentants de l'Etat, des parlementaires, des élus en charge du sport de l'Est de la France, des représentants du mouvement sportif seront par ailleurs conviés à différents temps de ce congrès, portant à environ 250 le total prévisionnel des participants.

Ce congrès de l'ANDES prend un sens particulier dans un contexte national du sport en évolution : dévolution des Centre Régionaux d'Education Populaire et de Sport (CREPS) aux régions, renforcement de la place des collectivités dans les instances nationales en charge du sport (au sein par exemple du Conseil National du Sport qui vient d'être créé, ou encore du Centre National pour le Développement du Sport), réflexion sur l'inflation normative y compris en matière d'équipements sportifs,...

L'occasion sera donnée dans le cadre de ce congrès à la ville de METZ de mettre en avant sa politique sportive : accessibilité à tous, soutien au sport de masse aussi bien qu'au haut-niveau, développement du sport scolaire, organisation ou soutien aux grandes manifestations qui contribuent à la promotion du sport et à l'animation de la ville. Un axe sera particulièrement souligné : celui du développement durable appliqué aux équipements sportifs communaux (programme de rénovation énergétique de 8 gymnases, et des 4 piscines municipales ; équipement photovoltaïque du gymnase de la Grange aux Bois, labellisation « Sport et développement durable » du Marathon,...).

Les élus se retrouveront à l'Arsenal pour participer à des séances d'information à thème et à la tenue de l'Assemblée Générale au cours de laquelle seront présentées les perspectives 2013 suivies de questions/réponses et échanges libres. Sont également inscrites au programme de ce congrès, une visite guidée du palais omnisports Les Arènes, suivie d'une visite du Centre Pompidou Metz.

Un budget de 39 965,22 € est consacré par l'association à cette opération. Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter un soutien financier à hauteur de 15 000 € pour la tenue du Congrès qui permettra à ses nombreux participants de découvrir Metz et d'en devenir les ambassadeurs.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 15 000 € au bénéfice de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) pour l'organisation à METZ de son 6^{ème} congrès annuel.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification définissant les conditions d'octroi de cette subvention.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 47 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 8 : Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. LEKADIR Hacène (x2), M. KRAUSENER Gilbert, M. MARECHAL Jacques, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne.

DCM N°13-04-10 : Convention de partenariat entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Lycée Agricole de Courcelles - Chaussy, et la Ville de Metz :

M. KOENIG, Rapporteur, expose que le 5 juillet 2011, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et la Ville de Metz ont signé une convention de partenariat visant à permettre à des mineurs placés sous mandat judiciaire d'être impliqués dans le cadre de « chantiers écoles » développés dans le champ d'intervention des services municipaux. Il s'agit de participer à l'insertion sociale et professionnelle de ces mineurs par l'acquisition de savoir-faire professionnels et une approche structurante du monde du travail.

Sur la base d'une première évaluation concluante de cette collaboration, la Protection Judiciaire de la Jeunesse propose de renforcer cette démarche. Il s'agit de donner une impulsion plus porteuse pour le jeune qui s'impliquera dans une nouvelle action, intitulée "Projet Chantier Espaces Verts".

La mise en œuvre de cette démarche repose sur la conclusion d'une convention tripartite associant la PJJ, le Lycée agricole de Courcelles-Chaussy et la Ville de Metz, avec pour objectif de faire valider pour des mineurs placés sous la responsabilité de la PJJ, les compétences du référentiel "CAP paysagiste" enseigné au sein de l'établissement scolaire précité. La concrétisation d'une telle démarche suppose de poursuivre une logique collaborative dans le cadre de chantiers menés au titre de l'entretien des espaces verts municipaux.

A l'instar des actions développées aujourd'hui, les éducateurs et les professeurs assureront l'encadrement des jeunes.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de valider le principe de cette nouvelle action et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente annexée au présent rapport.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le principe de partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Lycée de Courcelles Chaussy.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 47 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 8 : Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. LEKADIR Hacène (x2), M. KRAUSENER Gilbert, M. MARECHAL Jacques, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne.

DCM N°13-04-11 : L'Art dans les Jardins 2013 – Acceptation d'une participation financière de trois partenaires privés :

M. NZIHOU, Rapporteur, expose que l'ouverture du Centre Pompidou en mai 2010 a posé un regard renouvelé sur l'art dans l'espace urbain à Metz.

De façon à favoriser l'appropriation de L'Art Contemporain par le grand public, la Ville de Metz réalise, chaque printemps depuis 2010, une exposition de sculptures intitulée « L'Art dans les Jardins » dans différents jardins messins.

Cette année encore, l'exposition « L'Art dans les Jardins » sera reconduite pour sa 4^{ème} édition, du 27 avril jusqu'au 15 septembre, et proposera de partir à la découverte d'une série d'œuvres de Denis MONFLEUR et Jean-Paul MOSCOVINO dans les jardins du boulevard Poincaré, le Jardin Botanique ainsi que dans le jardin Jean-Baptiste Keune.

Les sculptures de Denis MONFLEUR suggèrent et révèlent la présence de l'homme dans le granit et le basalte. Ses visages et ses silhouettes aux traits épurés jusqu'à l'effacement évoquent les monuments mégalithiques de la préhistoire.

Jean-Paul MOSCOVINO découpe, plie, invente formes et contre formes à la recherche des illusions d'optique. Comme de véritables origamis grandeur nature, ses silhouettes féminines surgissent et structurent l'espace par la matière colorée.

Le budget prévisionnel de cette opération est fixé à 31 500 € dont 25 500 € pris en charge par la Ville de Metz.

Trois sociétés de la région messine ont souhaité s'associer à l'accueil de ces sculptures à Metz en qualité de partenaires et participer à cette opération :

- URBIS PARK, en finançant le catalogue de l'exposition à hauteur de 3 000,00 € ;
- TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT, en participant aux frais de transport des œuvres, à hauteur de 1 500,00 € ;
- et le journal « LA SEMAINE » en offrant à l'événement une pleine page de cet hebdomadaire, pour une valeur de 1500,00 €.

En échange de la participation de ces entreprises, leurs logos figureront sur la communication de la Ville ayant trait à la manifestation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** les participations des sociétés URBIS PARK, TERA PAYSAGE ENVIRONNEMENT et LA SEMAINE pour des montants respectifs de 3 000,00 €, 1 500,00 € et 1 500,00 €.
- **D'APPROUVER** les conventions de mécénat avec les sociétés URBIS PARK, TERA PAYSAGE ENVIRONNEMENT et LA SEMAINE.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat avec les sociétés URBIS PARK, TERA PAYSAGE ENVIRONNEMENT et LA SEMAINE, ainsi que tout autre document relatif à cette opération.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 47 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 8 : Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. LEKADIR Hacène (x2), M. KRAUSENER Gilbert, M. MARECHAL Jacques, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne.

DCM N°13-04-12 : Convention de Partenariat Ville de Metz – INSEE :

M. GANDAR, Rapporteur, expose que dans le cadre du Projet de Ville Metz 2030, et en cohérence avec un travail similaire réalisé à l'échelle du SCOTAM, la Ville de Metz souhaite connaître de façon plus fine les données démographiques sur son territoire.

Elle a ainsi proposé à l'INSEE un partenariat permettant d'analyser et d'apporter un éclairage sur les caractéristiques de la population et des logements afin de mieux adapter l'offre à la demande.

Une démarche sera engagée sur la base de plusieurs hypothèses. L'INSEE réalisera une publication présentant les résultats de ce travail.

Le coût net sollicité par l'INSEE sera de 5.100 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre l'INSEE et la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document et toutes pièces connexes à cette affaire.
- **D'ATTRIBUER** à l'INSEE la somme de 5.100 € correspondant à la participation financière de la ville à cette opération de partenariat.

Interventions de : M. THIL Patrick, M. LEBEAU Emmanuel, Mme LETY Michèle, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 7 : M. KOENIG Sébastien (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme GANGLOFF Catherine, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne.

DCM N°13-04-13 : Projet METTIS – Avenant n°2 aux conventions entre Metz Métropole et la Ville de Metz :

M. le Maire, Rapporteur, expose que Metz Métropole et la Ville de Metz ont conclu le 8 février 2010 deux conventions qualifiées de co-maîtrise d'ouvrage sur le fondement d'une pluralité de maîtres d'ouvrage intervenant selon leurs compétences respectives au titre de la

voirie communale et de l'aménagement urbain pour la Ville, et au titre des transports pour la Communauté d'Agglomération.

Suite à la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, les deux collectivités ont délibéré pour étendre l'intérêt communautaire aux voies supportant la circulation de Mettis, selon un périmètre entendu « de façade à façade ». En conséquence, un avenant n°1 aux conventions susvisées signé le 26 janvier 2012 intégrait ces modifications statutaires et réglementaires.

Les travaux complexes d'aménagement des voies pour Bus à Haut Niveau de Service, actuellement en voie d'achèvement, ont généré des prestations complémentaires et/ou modificatives qu'il convient d'intégrer à l'échéancier financier conformément aux articles 4 et 5 des conventions susvisées.

Sur le secteur Centre-ville (du Square du Luxembourg à la place de la République), le montant de la contribution financière de Metz-Métropole est porté à 13 270 897,62 € (valeur mars 2013) soit 15 871 993,55 € TTC.

Sur le secteur du GPV de Borny (Boulevard d'Alsace), la contribution de Metz-Métropole est fixée à 4 298 213,31 € HT (valeur mars 2013) soit 5 140 663,12 € TTC.

Les avenants joints définissent les conditions et modalités d'évolution des conventions relatives aux travaux en Centre-ville et sur le GPV Borny.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** ces avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée relatives à la mise en œuvre par la Ville des voies de transports collectifs en site propre.
- **D'AUTORISER** en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux conventions avec le Président de Metz-Métropole ainsi que tous documents contractuels afférents à cette opération.

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 37 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine.

Voix contre : 11 : Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Abstention : /

Absents au moment du vote : 7 : M. SCUDERI Thomas, M. LEKADIR Hacène (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne.

DCM N°13-04-14 : État n°2 de régularisation des décisions modificatives :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose que cet état concerne uniquement le **Budget Principal** et présente un total général de 1 690 359.20 € se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 1 574 357.10 € ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 116 002.10 €.

Pour la section d'investissement, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- la prise en compte de prochains avenants aux conventions de mandat METTIS concernant d'une part les tronçons Luxembourg/Serot, Moyen Pont et Juge Michel, pour un montant de 1 281 676.80 €, et d'autre part Borny, pour un montant de 177 263.12 € (montants identiques en recettes) ;
- la régularisation d'amortissements 2011 et 2012, suite à la sortie de biens de l'actif (opération d'ordre) : 29 965.18 €.

Pour la section d'investissement, les principaux mouvements en recettes concernent :

- les prochains avenants aux conventions de mandat METTIS précités (1 281 676.80 € et 177 263.12 €) ;
- la cession à la SAREMM d'une emprise foncière en vue de la réalisation d'une plateforme commerciale à Borny (cf DCM du 27/9/12) pour un montant de 86 555.00 €.

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- la remise en état, suite à des dégradations, de la fontaine place Jeanne d'Arc : 50 000.00 €. Une déclaration de sinistre a été transmise aux assurances pour remboursement de cette dépense ;
- le versement d'une subvention à la Fédération des Commerçants, dans le cadre de l'animation commerciale prévue en accompagnement de la mise en service de METTIS : 50 000.00 € (cf DCM du 28/3/13, montant déjà prévu au budget, mais en prestation) ;
- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Ville de Metz et Haganis concernant des travaux de voirie rue du Président Roosevelt et rue du Général Walker, réalisation de la tranche 3 (cf DCM du 31/5/12) : 35 000.00 € en dépense et en recette ;
- le changement de compte de certains crédits prévus pour Metz en Fête (cf DCM du 28/3/13 - subvention au lieu de prestation) : 29 000.00 €.

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements en recettes concernent :

- le remboursement par les assurances de la remise en état de la fontaine place Jeanne d'Arc, suite à dégradations : 50 000.00 € ;
- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Ville de Metz et Haganis (tranche 3) : 35 000.00 € ;
- la régularisation d'amortissements suite à la sortie de biens de l'actif (opération d'ordre) : 29 965.18 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	1 545 494.92	1 545 494.92
Mouvements positifs d'ordre	29 965.18	0,00
Mouvements négatifs réels	-1 103,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		28 862.18
Totaux	1 574 357.10	1 574 357.10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	195 289.99	86 036.92
Mouvements positifs d'ordre	0,00	29 965.18
Mouvements négatifs réels	-108 150.07	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	28 862.18	
Totaux	116 002.10	116 002.10

Totaux généraux **1 690 359.20** **1 690 359.20**

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 9 : M. SCUDERI Thomas, M. LEKADIR Hacène (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain.

DCM N°13-04-15 : Fixation du montant maximum des lignes de trésorerie souscrites :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose que par sa délibération en date du 30 avril 2009, le Conseil Municipal a délégué au Maire, au sens de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la capacité "de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal".

Or depuis cette date, et à défaut de besoin nouveau, ce montant maximum n'a pas été fixé.

Aujourd'hui, dans la mesure où il est opportun de recourir de nouveau à une ligne de trésorerie pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Ville de Metz, il est proposé d'en fixer le montant maximum à dix millions d'euros (10 000 000,00 €).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** à dix millions d'euros (10 000 000,00 €) le montant maximum des lignes de trésorerie souscrites par la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser au sens de l'article L2122-22-20 du Code Général des Collectivités Territoriales les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum ainsi défini.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter et signer à cet effet tout acte ou document connexe à cette affaire et notamment l'ensemble de la documentation générale relative aux dites lignes de trésorerie.

Intervention de : M. LEBEAU Emmanuel.

Mme ZIMMERMANN Marie-Jo demande, en tant que Présidente de groupe, une suspension de séance.

Suspension de la séance à 23h06.

Reprise de la séance à 23h11.

Etaient présents : M. GROS Dominique, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. NZIHOU Patrice, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 44 : M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 11 : Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. LEKADIR Hacène (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain.

DCM N°13-04-16 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

Rapporteur : M. le Maire

1er cas : Décisions prises par M. le Maire

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

3° ARRETE N° 48 : Retrait anticipé de placement de fonds budgétaire. Trésor Public.

Date de la décision : 23 janvier 2013, N° acte : 7.1

4° ARRETE N° 49 : Retrait anticipé de placement de fonds budgétaire. Trésor Public.

Date de la décision : 23 janvier 2013, N° acte : 7.1

5° ARRETE N° 50 : Retrait anticipé de placement de fonds budgétaire. Trésor Public.

Date de la décision : 23 janvier 2013, N° acte : 7.1

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. le Maire.

-
- Question orale de M. LEBEAU portant sur un projet global pour la valorisation du parc de Bellecroix (jointe en annexe).
 - Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe).
-

L'ordre du jour de la séance du 25 avril 2013 étant épuisé, le Président lève la séance à 23h36.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Rapport de M. ALDRIN sur la Mission d'information et d'évaluation visant à recueillir des « éléments d'information sur le respect des contraintes légales et réglementaires et l'impact environnemental et architectural des travaux d'aménagement de la Place Charles de Gaulle ».

ANNEXE 2 : Question orale de Monsieur LEBEAU sur un projet global pour la valorisation du parc de Bellecroix.

ANNEXE 3 : Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de Monsieur LEBEAU.

P.V dressé 16 juillet 2013

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1

Mission d'information et d'évaluation visant à recueillir des « éléments d'information sur le respect des contraintes légales et réglementaires et l'impact environnemental et architectural des travaux d'aménagement de la Place Charles de Gaulle ».

Rapport de Jérémy ALDRIN, Conseiller municipal

Par délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2012, une mission d'information et d'évaluation a été mise en place pour recueillir des « éléments d'information sur le respect des contraintes légales et réglementaires et l'impact environnemental et architectural des travaux d'aménagement de la Place Charles de Gaulle ».

Cette mission a été présidée par M. Pierre GANDAR, Conseiller Municipal. Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal en est le rapporteur. Elle était constituée des membres suivants :

- Monsieur Stéphane MARTALIE, Conseiller Municipal
- Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire
- Madame Maryse BRESSON, Conseillère Municipale
- Madame Danielle HEBER SUFFRIN, Adjointe au Maire
- Monsieur Emmanuel LEBEAU, Conseiller Municipal

Cette mission s'est réunie à 4 reprises les 12 juillet, 27 septembre, 29 novembre 2012 et le 31 janvier 2013.

Il en ressort les éléments suivants :

1) Sur le tracé du METTIS, place du Général De Gaulle

La mission a auditionné un représentant du cabinet d'architecte en charge du projet. A la lecture du cahier des charges, différentes solutions étaient envisageables. Parmi celles-ci, la mission aura permis de confirmer que le programme du maître d'ouvrage prévoyait à l'origine de faire passer Mettis le long des immeubles situés face à la Gare. Il était donc possible de faire passer le Mettis sans une reconfiguration totale de la place du Général De Gaulle.

Un autre choix a été fait pour maintenir une mixité d'usage de l'espace entre les voitures particulières, les camions de livraison et les bus.

Le directeur général de la SAEML TAMM a évoqué les dysfonctionnements de la place de la Gare telle qu'elle existait avant les travaux en cours. Face à cela, plusieurs solutions étaient possibles :

- Réguler le stationnement et la circulation
- La mise en place d'une logique de circulation dissociée entre les bus et les véhicules légers, la mise en place d'une circulation en parallèle avec respect des voiries de chacun.

C'est cette seconde possibilité qui a été retenue.

Le directeur de la SAELM TAMM a indiqué qu'il considérait la zone comme non pratique et source de difficultés du fait du conflit d'usage existant entre les véhicules légers et les transports en commun.

Il a précisé aussi que cette situation générerait des retards pour les différentes lignes de bus empruntant la place de la gare, le coût lié au temps perdu à la gare ayant été estimé à 3 à 5 % du temps de parcours total d'une ligne. Il est donc favorable à son réaménagement.

2) Sur l'impact environnemental et architectural des travaux d'aménagements

L'audition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a permis de souligner les éléments suivants :

- la Gare de Metz est inscrite aux Monuments Historiques, l'ensemble de la place ne l'est pas mais figure malgré tout en secteur sauvegardé. A ce titre, tous les travaux réalisés sur un bien immobilier relevant du secteur sauvegardé est soumis à son avis conforme.
- Elle a émis un avis favorable sur la base de critères historiques, urbains et de cohérence de l'ensemble en écartant la notion de beau qui est une notion beaucoup trop subjective.
- Des prescriptions ont toutefois été indiquées concernant notamment la conservation de l'ensemble des pavages de qualité et concernant le déplacement du mur de clôture de l'ancien dépôt minute. Le maintien de ce muret tel qu'il existait à l'origine, n'était pas concevable compte tenu du passage du Mettis et du rayon de braquage nécessaire aux véhicules. Le projet initial prévoyait sa démolition, elle a proposé son déplacement et la récupération de l'ensemble des pierres et grilles le composant sur la zone des taxis. L'ABF a précisé que ce muret qui longeait le parking Vauban ne faisait pas partie de la Gare inscrite aux Monuments Historiques.

Les différentes auditions ont permis d'établir que le rayon de braquage nécessaire aux véhicules est la principale raison avancée pour justifier les travaux place du Général de Gaulle.

Le responsable de la Mission METTIS a indiqué qu'en fonction du choix du matériel, il aurait été envisageable de conserver la place de la Gare telle qu'elle existait, rappelant, qu'à l'origine, les bus METTIS devaient faire 18 mètres de long. Les prévisions en terme de trafic et de fréquentation faisaient apparaître un problème de saturation à l'heure de pointe dès la mise en service, l'impossibilité de tenir un cadencement de 3 minutes et une absence de marge en cas de hausse de la fréquentation.

Afin de disposer d'une marge d'évolution et de manœuvre, la seule solution consistait donc à passer d'un cadencement de 3 / 4 minutes à 4 / 5 minutes et à augmenter la capacité des véhicules en optant pour des bus de 24 mètres et non plus 18 mètres.

C'est donc ce choix d'un véhicule de 24 mètres de long au lieu de 18 mètres impactant le cadencement d'une à deux minutes qui justifie le bouleversement de la place du Général de Gaulle.

La différence de prix entre un bus de 18 mètres et de 24 mètres est d'environ 200.000 euros par véhicule.

Enfin, les 13 lampadaires Stark qui étaient installés seront réutilisés dans leur totalité et seront donc positionnés devant la Gare.

3) Sur la réalisation des travaux

La mission a auditionné les conducteurs des travaux Place du Général de Gaulle pour savoir si la réalisation de la plateforme Mettis a donné lieu à des contraintes techniques lourdes.

Il a été indiqué que des sondages ont au préalable été effectués afin de s'assurer de la hauteur des dalles du parking et de la trémie situées sous la Place du Général de Gaulle et que la société chargée des travaux a donc fait appel à du matériel adapté afin de tenir compte de ces contraintes liées à la présence de ces infrastructures en sous-sol.

Il a été précisé par le conducteur des travaux et le responsable de la mission METTIS qu'aucun renforcement de dalle n'était nécessaire pour accueillir le TCSP.

Sur un budget annoncé de 3,5 Millions d'Euros, il a été demandé à l'entreprise de préciser le principal poste de dépenses. Le conducteur a répondu qu'une part importante du marché était consacrée à la fourniture des pavés et bordures et autres réalisations du caniveau central de récupération des eaux de pluie. Un gros poste de dépenses correspond aux frais de main d'œuvre liée à la pose manuelle des pavés.

4) Sur la situation des commerces

Le Président de l'Association des commerçants du Quartier Impérial de Metz a présenté auprès des membres de la mission la situation actuelle du commerce dans ce secteur et ses perspectives d'avenir.

Le Président de l'Association des commerçants du Quartier Impérial soutient que les travaux sont perturbants alors même que l'activité économique est difficile. Il cite l'exemple de Reims et de Strasbourg où, avant et après les travaux du tram, c'est près de 200 commerces qui ont disparu. Aujourd'hui, il déplore cette situation économique tendue pouvant se traduire par la fermeture de différents magasins du quartier Gare.

Au titre des autres difficultés rencontrées par les commerçants du Quartier, le Président de l'Association des commerçants du Quartier Impérial fait état de la difficulté qu'il y a à d'y stationner. Il demande donc à ce qu'une tolérance soit instituée pour compenser les difficultés rencontrées lors de la phase de travaux.

Il évoque également la question de la saleté du quartier. Du fait des travaux, le service de nettoyage devrait faire des efforts alors que ce n'est selon lui pas le cas.

5) Divers

La mission souhaitait connaître la position de M. Le Préfet sur l'absence de présentation lors de la DUP de reconfiguration totale de la place de la gare telle que réalisée actuellement.

Sa réponse, formulée par courrier, est la suivante : « Les décisions postérieures à la déclaration d'utilité publique d'une opération, en particulier les décisions d'occupation du sol, devaient seulement être en cohérence avec la DUP et ne pas la dénaturer mais sans devoir être en parfaite conformité avec cette dernière (cf CE 2 juillet 2001) ».

Le rapporteur

Jérémy ALDRIN

ANNEXE 2

QUESTION ORALE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

Monsieur le Maire,

Je vous rappelle pour la 3ème fois depuis ce début d'année, qu'un certain nombre d'habitants de Bellecroix ont exprimé leur angoisse et ne veulent plus « revivre » en 2013 la situation délicate qu'ils ont connue en 2012. Ils réfutent l'idée que leur cadre de vie ne se transforme à nouveau en un bidonville et compatissent au drame des demandeurs d'asile.

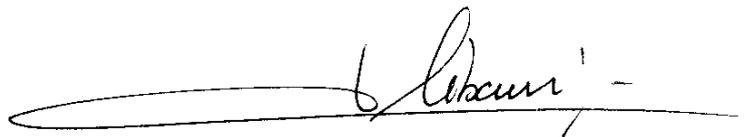
Aujourd'hui encore la situation semble bloquée puisque 35 demandeurs d'asile occupent les lieux.

Vous m'aviez précisé à cet égard, que le préfet agissant en tant qu'opérateur de l'Etat garantissait le projet de déplacement de la PADA (Plate-Forme d'Asile de l'AIEM) afin de limiter le flux des demandeurs d'asile sur la Ville de Metz, à compter de fin mars 2013.

Monsieur le Maire, si tel est le cas, envisagez-vous un projet global pour la valorisation du parc de Bellecroix ? En effet, le Directeur de la DRAC se penche aujourd'hui à la demande de Madame Filippetti sur un projet de valorisation des fortifications Cormontaigne et le rabattage de la forêt.

Ce projet semble d'ailleurs encouragé par le Préfet qui parle de "joyau" en référence à la Porte de Sarrelouis, classée monument historique en 1982.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments dévoués.



Emmanuel LEBEAU
Conseiller Municipal de Metz

ANNEXE 3

Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de Monsieur LEBEAU.

En réponse à votre nouvelle question relative à l'accueil des demandeurs d'asile, j'ai eu l'occasion de vous préciser précédemment que la Municipalité est tout autant préoccupée par le respect du droit d'asile et par les conditions d'accueil des demandeurs, que par l'inquiétude des habitants du quartier de Bellecroix de voir se renouveler l'installation de campements illicites et les désagréments qui en ont résulté pour eux.

Je vous avais également confirmé que la Municipalité suit avec attention et apporte son soutien à la démarche de recherche d'un nouveau local pour la PADA (Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile) de l'AIEM, agissant en tant qu'opérateur de l'Etat, lequel comme vous le savez a la charge exclusive de la question des demandeurs d'asile.

A ce jour, je suis en mesure de vous confirmer que ce projet de déménagement est sur le point d'aboutir favorablement, un nouveau lieu ayant été identifié à cette fin.

J'ajoute que si jamais vous avez décidé de lieux – je vous l'ai déjà demandé la dernière fois - vous pouvez toujours, puisque vous êtes mon conseiller, me les signaler.

Quant au projet « de valorisation des fortifications Cormontaigne et de rabattage de la forêt » que vous évoquez, je vous précise que, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir du Ministère de la Culture à ce jour, la DRAC est certes, au titre de la protection du patrimoine historique, saisie de la question de l'occupation de certaines fortifications par des demandeurs d'asile, mais ne serait pas missionnée sur projet global tel que vous l'entendez.

Sur ce sujet, je vous précise néanmoins que les services techniques municipaux, qui ont en charge la gestion de ce patrimoine boisé et historique, sont très attentifs à la mise en valeur et à l'entretien de ces espaces, et qu'ils procèdent très régulièrement, en concertation avec le Comité de Quartier, à des opérations de débroussaillage, notamment des abords des fortifications (au premier rang desquelles la Porte de Sarrelouis), et d'éclaircissement et d'entretien des espaces de promenades, notamment le belvédère.